



Rapport de situation sur la
mise en œuvre de la
***Loi sur les renseignements
sur la santé***

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

OCTOBRE 2015
— à —
OCTOBRE 2016



Table des matières

Acronymes et abréviations.....	3
Sommaire	4
Introduction et contexte	5
Mise en œuvre	6
Conformité.....	7
Formation	7
Sensibilisation du public.....	9
Responsabilités courantes.....	10
Étapes suivantes	10



Acronymes et abréviations

Administrations	Administrations des services de santé et des services sociaux
ERV	Évaluation des répercussions sur la vie privée
LRS	<i>Loi sur les renseignements sur la santé</i>
MMSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
TNO	Territoires du Nord-Ouest

Sommaire

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaît qu'il est essentiel d'assurer la protection, la sécurité et la confidentialité des renseignements médicaux personnels et des renseignements sur la santé des clients afin de leur offrir les meilleurs soins possible et d'améliorer leur qualité de vie à long terme. La législation sur la protection des renseignements médicaux des Territoires du Nord-Ouest (TNO) tient compte des droits des clients et régit le traitement des renseignements personnels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de soins, ce qui permet de réduire les atteintes à la vie privée et de renforcer la confiance des clients envers le réseau de la santé.

Le présent rapport de situation sur la mise en œuvre de la LRS :

- donne un aperçu des activités réalisées par le MSSS d'octobre 2015 à octobre 2016 pour mettre en œuvre la *Loi sur les renseignements sur la santé* (LRS) des TNO;
- répond à la demande du Comité permanent des opérations gouvernementales de préparer un rapport sur l'état des travaux menés par le MSSS pour la mise en œuvre de la LRS, notamment en ce qui concerne le lancement d'une campagne publique et la formation des employés du secteur de la santé ;
- répond aux préoccupations soulevées dans le rapport annuel 2015-2016 du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée quant au rôle du MSSS et à la mise en œuvre de la LRS.

Le rapport de situation comporte cinq sections portant sur :

- Les activités de mise en œuvre, y compris la rédaction de politiques sur la protection de la vie privée; la création et la distribution du guide sur la LRS; la désignation du Comité d'éthique de la recherche du Collège Aurora en tant que comité d'éthique de la recherche et la collaboration avec le ministère de la Justice pour demander la reconnaissance de la similarité substantielle entre la LRS et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* du gouvernement fédéral.
- Les activités de mise en conformité avec la LRS, y compris la mise à jour des formulaires et des ententes du réseau des services de santé et des services sociaux; la préparation de nouveaux modèles pour les ententes sur l'échange et la gestion des renseignements et pour les conventions de recherche; la préparation de nouveaux formulaires de demande d'accès aux renseignements médicaux personnels et de demande de modifications de ces renseignements; et la création d'un modèle d'évaluation des répercussions sur la vie privée (ERVP).
- Les 45 séances de formation détaillées offertes depuis juin 2015 au personnel du réseau des services de santé et des services sociaux, ainsi que la formation des fournisseurs par les administrations des services de santé et des services sociaux.
- La distribution par le MSSS de 1 500 dépliants sur les droits des patients, de 50 affiches sur la LRS et de 950 avis sur les dispositions de la LRS concernant la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements de même que l'affichage de ces documents sur une page Web du MSSS consacrée à la protection des renseignements médicaux, le tout dans le but d'informer le public. Le Ministère a également répondu à 22 demandes générales d'information reçues à l'adresse courriel hia@gov.nt.ca.
- Les responsabilités courantes du MSSS, y compris la réponse aux demandes d'information sur la confidentialité et la sécurité du public et des membres du personnel; le traitement des demandes d'accès et de correction en vertu de la LRS; l'appui aux Administrations qui mènent des enquêtes sur les atteintes à la vie privée; l'examen des ERVP, des ententes sur l'échange et la gestion des renseignements et des conventions de recherche; et le suivi du rapport annuel du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée sur la LRS.

Rapport de situation sur la mise en œuvre de la *Loi sur les renseignements sur la santé*

OCTOBRE 2015 – OCTOBRE 2016

Introduction et contexte

La *Loi sur les renseignements sur la santé* (LRS) des TNO est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Par son esprit et son intention, elle vise à protéger les renseignements médicaux personnels des clients tout en répondant aux besoins des fournisseurs de soins de santé en matière de communication de l'information afin qu'ils puissent offrir les meilleurs soins possible. La LRS est fondée sur des principes de confidentialité régissant la quantité et le type d'information pouvant être recueillie, utilisée et communiquée :

- Recueillir, utiliser et communiquer uniquement les renseignements nécessaires pour exécuter une tâche.
- Recueillir, utiliser et communiquer des renseignements personnalisés uniquement lorsque les renseignements anonymisés ne suffisent pas.
- Savoir pourquoi ces renseignements sont nécessaires le cas échéant.

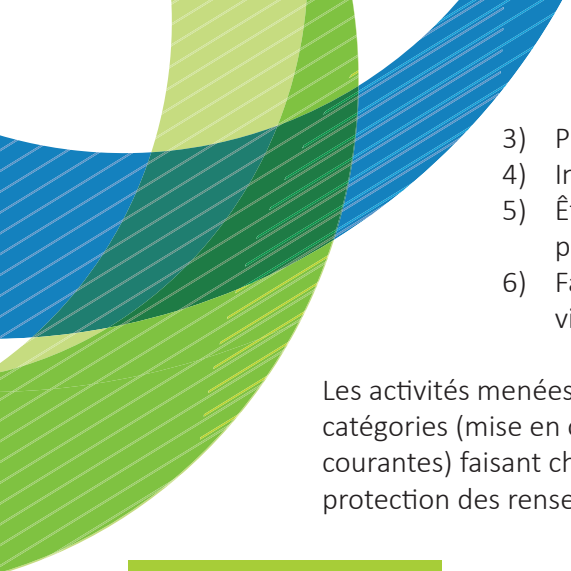
Avec la mise en œuvre de la LRS, le MSSS est devenu le responsable de la protection des renseignements médicaux pour l'ensemble du territoire. Il a créé le Service de protection des renseignements médicaux, chargé de sensibiliser le public et les intervenants à la protection de la vie privée, de mettre en œuvre la LRS, de dispenser la formation sur la protection de la vie privée au MSSS, dans les Administrations, ainsi qu'aux médecins et pharmaciens en pratique privée, et de veiller à l'adoption d'une approche de communication des renseignements équilibrée et axée sur le client dans tout le réseau des services de santé et des services sociaux. Les buts et objectifs du Service de protection des renseignements médicaux, décrits ci-dessous, sont conformes aux grandes priorités du MSSS en matière de reddition de comptes, qu'ils viennent appuyer.

BUTS

- 1) Doter le réseau des services de santé et des services sociaux d'un solide cadre de protection de la vie privée.
- 2) Sensibiliser fortement le réseau des services de santé et des services sociaux pour instaurer une solide culture de protection de la vie privée.
- 3) Veiller à ce que le réseau des services de santé et des services sociaux respecte le cadre de protection de la vie privée et de gestion des dossiers.
- 4) Nouer des liens étroits avec les principaux intervenants pour influencer la gestion du changement et renforcer la protection de la vie privée.
- 5) S'assurer que le cadre de protection de la vie privée du réseau des services de santé et des services sociaux est conforme aux pratiques exemplaires en usage ailleurs au Canada.

OBJECTIFS

- 1) Renforcer le cadre de protection de la vie privée (pour atteindre le but n° 1).
- 2) Créer et offrir des outils de soutien à la protection de la vie privée et à la gestion des dossiers (pour atteindre les buts n°s 2, 3 et 4).

- 
- 3) Procéder à des vérifications de conformité (pour atteindre le but n° 3).
 - 4) Influencer de manière proactive les intervenants (pour atteindre le but n° 4).
 - 5) Être à l'écoute des intervenants et leur offrir de l'aide, de façon à promouvoir la protection de la vie privée (pour atteindre le but n° 4).
 - 6) Faire connaître aux intervenants les pratiques exemplaires de protection de la vie privée (pour atteindre le but n° 5).

Les activités menées par le MSSS d'octobre 2015 à octobre 2016 sont regroupées en cinq catégories (mise en œuvre, conformité, formation, sensibilisation du public et responsabilités courantes) faisant chacune l'objet d'une section précisant les buts et objectifs du Service de protection des renseignements médicaux.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la LRS vise à instaurer un solide cadre de protection de la vie privée dans l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux pour assurer une meilleure planification globale grâce à un financement et à une offre de programmes fondés sur des éléments probants. Elle favorise également la coordination des services offerts par les équipes de soin grâce à une meilleure circulation de l'information. Voici les activités réalisées par le MSSS en la matière :

- Préparation d'une directive ministérielle selon laquelle le MSSS et les Administrations doivent appliquer les politiques de confidentialité et de sécurité des renseignements personnels au fur et à mesure qu'elles sont adoptées.
- Rédaction de politiques et de lignes directrices sur la confidentialité et la sécurité :
 - > Politique sur les atteintes à la vie privée – donne des directives sur les étapes de traitement des atteintes à la vie privée potentielles ou confirmées, notamment sur les notifications, les enquêtes, l'atténuation des répercussions, les mesures à prendre et la production de rapports.
 - > Politique sur le stockage et le transfert électronique des données – établit une approche cohérente qui assure le stockage et le transfert sécuritaires des renseignements électroniques.
 - > Politique d'anonymisation – vise à informer et à orienter l'ensemble des intervenants quant aux méthodes à utiliser pour anonymiser les renseignements, de manière à respecter les exigences en matière de protection de la vie privée et assurer la protection des renseignements médicaux personnels.
 - > Politique d'évaluation des répercussions sur la vie privée (ERVP) – formule des directives concernant les conditions de réalisation d'une ERVP et l'utilisation du modèle d'ERVP.
 - > Politique de formation obligatoire – encadre les obligations de formation du personnel du MSSS et des Administrations, et établit les exigences minimales de formation en matière de protection de la vie privée.
- Rédaction du guide sur la LRS et distribution du document aux fournisseurs de soins de santé de tout le territoire. Principal outil d'application de la LRS, ce guide explique les droits des patients et les responsabilités des fournisseurs de soins de santé définis dans la LRS. On peut le télécharger sur le site Web du MSSS.
- Soutien aux Administrations et aux intervenants du secteur privé (pharmaciens et médecins à l'extérieur du réseau des services de santé et des services sociaux) pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres politiques en matière de confidentialité et de sécurité.
- Désignation du Comité d'éthique de la recherche du Collège Aurora en tant que comité d'éthique de la recherche aux fins de la LRS. Son rôle sera d'approuver tous les projets de recherche utilisant des renseignements médicaux personnels.
- Collaboration avec le ministère de la Justice et suivi de la demande de reconnaissance de similarité substantielle entre la LRS et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) du gouvernement fédéral. Cette demande, si elle est acceptée, permettra aux

pharmaciens et aux médecins du secteur privé, qui doivent actuellement respecter à la fois la LPRPDE et la LRS, de se conformer uniquement à la seconde et d'être ainsi soumis au même cadre législatif que leurs homologues du secteur public.

Conformité

En vertu de la LRS, le MSSS doit prendre des mesures pour s'assurer que les processus, les méthodes et les outils appliqués dans l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux sont conformes à la législation sur la protection de la vie privée. Le Service de protection des renseignements médicaux a l'autorité nécessaire pour lancer, exécuter et surveiller les activités de vérification de la conformité. Voici les activités réalisées par le MSSS en la matière :

- Mise à jour des formulaires et des ententes utilisée au sein du réseau des services de santé et des services sociaux pour assurer leur conformité à la LRS :
 - > création de nouveaux modèles pour les ententes concernant l'échange et la gestion des renseignements ainsi que les conventions de recherche;
 - > création de nouveaux formulaires de demande d'accès aux renseignements médicaux personnels et de demande de modification de ces renseignements, et affichage de ces formulaires sur le site Web public du MSSS;
 - > révision des formulaires de consentement propres aux programmes du MSSS;
 - > rédaction de nouvelles procédures opérationnelles normalisées pour les systèmes électroniques d'information sur la santé, et notamment d'un nouveau modèle de contrat d'utilisation.
- Préparation d'une trousse d'information sur les risques d'atteinte à la vie privée contenant les outils et directives nécessaires pour assurer le respect de la LRS par la mise en place de dispositifs de protection administratifs, physiques et techniques, et pour mettre en place la révision annuelle desdits dispositifs.
- Création d'un modèle d'évaluation des répercussions sur la vie privée (ERVP) pour s'assurer que les évaluations obligatoires des systèmes d'information et des technologies des communications soient bien effectuées par le MSSS et les Administrations.
- Examen de cinq ERVP entre octobre 2015 et octobre 2016.
- Élaboration d'un processus normalisé afin de traiter les demandes d'extraction de données à partir des systèmes d'information électroniques (p. ex. base de données) adressées aux services d'information du MSSS.

Dans l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux, huit atteintes à la vie privée ont fait l'objet d'une enquête et ont été confirmées et résolues entre octobre 2015 et octobre 2016.

Formation

Les initiatives de formation visent à accroître et à consolider les connaissances sur la protection de la vie privée et la LRS dans l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux. La formation sur la protection de la vie privée et la LRS aide les employés du MSSS et les fournisseurs de soins de santé à répondre aux exigences de la LRS, à protéger les renseignements personnels des clients et à servir efficacement les Ténos. Une formation régulière est nécessaire pour créer et promouvoir une solide culture de protection de la vie privée. Voici les activités réalisées par le MSSS en cette matière :

- Avant l'entrée en vigueur de la LRS, du 23 juin 2015 au 1^{er} octobre 2015, le MSSS a offert 35 séances de formation sur la protection de la vie privée et la LRS ouverte à l'ensemble des intervenants du réseau de la santé du territoire. En tout, 256 employés ont assisté à ces formations qui se sont déroulées à Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Norman Wells et Yellowknife.

- Du 17 novembre 2015 au 13 juin 2016, le MSSS a offert 10 séances de formation sur la protection de la vie privée et la LRS pour accroître la sensibilisation des intervenants au respect de la LRS lors de la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements médicaux personnels, dont une formation spécialisée sur la confidentialité et la sécurité à l'intention des médecins et des fournisseurs de soins prolongés, de soins de réadaptation et de soins à la petite enfance. Ces séances ont réuni 82 employés à Hay River, Behchoko et Yellowknife.

Les tableaux qui suivent résument le nombre de séances tenues de juin 2015 à juin 2016 ainsi que le nombre de participants qui y ont assisté :

NOMBRE DE SÉANCES	
LRS – Sensibilisation à la protection de la vie privée	17
LRS – Accès et modifications – partie 1	9
LRS – Accès et modifications – partie 2 (en ligne)	2
Formation des formateurs	8
Formation propre au ministère (YK)	9
TOTAL de juin 2015 à juin 2016	45

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR TYPE DE SÉANCE	
LRS – Sensibilisation à la protection de la vie privée et formation propre au ministère (YK)	313
LRS – Accès et modifications – partie 1	87
LRS – Accès et modifications – partie 2 (en ligne)	27
Formation des formateurs	51
TOTAL de juin 2015 à juin 2016	496*

*Comme la même personne peut avoir assisté à plusieurs séances, le total est supérieur au nombre total de participants.

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR ORGANISATION	
Administration de Beaufort Delta	44
Administration du Sahtu	10
Administration du Dehcho	19
Agence de services communautaires Tłı̨chǫ	29
Administration de Yellowknife	29
Administration de santé territoriale Stanton	19
Administration de Hay River	21
Administration de Fort Smith	15
MSSS	132
Secteur privé (Prestataires de soins de longue durée)	3
Secteur privé (Intervenant des établissements correctionnels)	7
Secteur privé (pharmaciens)	8
Ministère de la Justice du GTNO	2
TOTAL de juin 2015 à juin 2016	338

- Soutien et outillage de 49 formateurs nouvellement formés pour offrir une formation continue dans leurs organisations respectives au sein du réseau des services de santé et des services sociaux, à qui l'on a notamment fourni des conseils et de l'aide concernant la prestation de la formation sur la protection de la vie privée et la LRS.
- Élaboration d'un plan complet de formation annuelle sur la LRS pour l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux.
- Élaboration, à partir des commentaires recueillis lors des séances de formation, d'un plan de restructuration des modules de formation sur la protection de la vie privée et la LRS pour tenir compte de la quantité de renseignements personnels traités par les participants en fonction de leurs tâches dans le réseau des services de santé et des services sociaux.
- Voici la liste des modules de formation à venir sur la protection de la vie privée et la LRS :
 - > protection de la vie privée et confidentialité – généralités;
 - > protection de la vie privée en ligne pour les utilisateurs;
 - > protection de la vie privée en ligne pour les administrateurs de systèmes;
 - > respect de la vie privée du client;
 - > dispositifs de protection de la vie privée;
 - > présentation de la LRS;
 - > demandes d'accès et de modifications en vertu de la LRS;
 - > consentement complexe;
 - > enquête sur les incidents et atteintes à la vie privée;
 - > responsabilités d'une personne-ressource désignée en matière de LRS;
 - > formation des formateurs sur la LRS.

La politique de formation obligatoire sur la protection de la vie privée sera mise en place une fois que les modules de formation révisés seront prêts à être offerts. Les modules obligatoires seront différents d'un employé à l'autre, en fonction de son rôle et de ses tâches.

Sensibilisation du public

La promotion d'une culture de protection des renseignements médicaux dans l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux est au cœur du mandat du Service de protection des renseignements médicaux du MSSS. Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation du public, le MSSS souhaite informer le public sur la communication des renseignements médicaux, les droits des clients en vertu de la LRS et la prestation des meilleurs soins possible dans le respect du droit à la protection de la vie privée. En outre, le MSSS s'efforcera de collaborer étroitement avec le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée des TNO. Voici les activités réalisées par le MSSS en matière de sensibilisation du public :

- Distribution de documents de sensibilisation du public élaborés par le MSSS. Au total, 1 500 dépliants sur les droits des patients en vertu de la LRS, 50 affiches sur la LRS et 950 avis sur la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements en vertu de la LRS ont été distribués en format papier auprès des centres de santé, des établissements de soins de longue durée, des hôpitaux, des bureaux des ASSSS, des pharmacies, des établissements correctionnels, des cliniques privées et des médecins basés dans des mines de diamant. Ces documents sont également affichés sur la page consacrée à la protection des renseignements médicaux du site Web du MSSS et peuvent être obtenus sur demande dans n'importe laquelle des langues officielles.
- Réponse à 22 demandes générales d'information sur la LRS envoyées par des membres du public ou du personnel à l'adresse courriel hia@gov.nt.ca.

- Envoi de rappels au personnel du MSSS et des Administrations concernant les pratiques exemplaires en matière de confidentialité et de sécurité.
- Suivi des recommandations du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée sur la mise en œuvre de la LRS.
- Consultation régulière avec le CIPVP sur l'interprétation de la LRS.
- Information des membres des conseils d'administration des Administrations sur la LRS et les leçons à tirer des atteintes à la vie privée.
- Orientation des membres des nouveaux conseils régionaux du mieux-être en août 2016 concernant la LRS.

Responsabilités courantes

Le Service de protection des renseignements médicaux cherche constamment à renforcer la culture de protection de la vie privée. Entre octobre 2015 et octobre 2016, on a pu constater une augmentation de la sensibilisation à la protection de la vie privée et à la LRS, laquelle se poursuit grâce aux initiatives de formation et de communication. Voici les activités menées par le MSSS en ce qui a trait à ses responsabilités courantes :

- Réponse aux demandes d'information sur la confidentialité et la sécurité adressées par le public et le personnel du MSSS et des Administrations.
- Traitement des demandes d'accès et de modifications en vertu de la LRS.
- Soutien aux enquêtes menées par les Administrations sur les atteintes à la vie privée.
- Orientation des Administrations ainsi que des médecins et pharmaciens du secteur privé quant au traitement des demandes d'accès et de modifications en vertu de la LRS.
- Examen des mécanismes de protection de la vie privée, des ententes sur l'échange et la gestion des renseignements et des conventions de recherche, ce qui comprend les ERVP.
- Traitement et suivi des atteintes à la vie privée et offre de conseils aux Administrations et aux fournisseurs de soins de santé privés sur la façon de traiter ces atteintes.
- Vérification et surveillance de l'utilisation des renseignements médicaux personnels électroniques par le MSSS et les Administrations.
- Suivi du rapport annuel du CIPVP sur la LRS.

Étapes suivantes

Le MSSS s'engage à continuer de soutenir la mise en œuvre de la LRS. Le Service de protection des renseignements médicaux poursuivra ses activités d'administration et d'application de la LRS auprès du MSSS, des Administrations, des médecins et des pharmaciens du secteur privé; de même que ses activités visant la promotion de la protection de la vie privée des clients et le renforcement de la culture de protection de la vie privée dans l'ensemble des TNO.

La révision des modules de formation et du guide sur la LRS est en cours. Le MSSS prépare également de nouveaux documents de sensibilisation à l'intention du public sur les questions suivantes :

- le droit des clients à établir les conditions de collecte, d'utilisation et de communication de leurs renseignements;
- les dossiers médicaux électroniques et la protection de la vie privée;
- la communication de renseignements au sein d'une équipe de soins.

English

French

Cree

Tłchq

Chipewyan

South Slavey

North Slavey

Gwich'in

Inuvialuktun

Inuktitut

Inuinnaqtun